

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

HORS DU DÉP.^t : — 6 " 11 " 20 "

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYOU, Propriétaire, rue du Lycée.

PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à		Arrivées à		Arrivées à	
CAHORS	CAHORS	CAHORS	CAHORS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS	PARIS
11 h. 10 ^m matin	5 h. 10 ^m matin	6 h. 53 ^m matin	10 h. 12 ^m matin	10 h. 28 ^m matin	10 h. 45 ^m matin	10 h. 45 ^m matin	4 h. 27 ^m soir	12 h. 45 ^m matin	12 h. 45 ^m matin
5 " 7 ^m soir	1 " 20 ^m soir	2 h. 55 ^m soir	3 " 56 ^m soir	4 " 22 ^m soir	5 " 51 ^m soir	5 " 51 ^m soir	10 h. 19 ^m — 11 h. 17 ^m soir	4 " 39 ^m "	4 " 39 ^m "
9 " 41 ^m "	5 " 40 ^m "	7 " 24 ^m "	8 " 46 ^m "	9 " 24 ^m "	10 " 54 ^m "	10 " 54 ^m "		" 4 ^m soir	" 4 ^m soir

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 30 Novembre.

Nous ignorons encore, au moment où nous écrivons, si M. Dufaure, président du conseil, a donné sa démission; mais la situation ministérielle s'est beaucoup compliquée depuis plusieurs jours.

Le Temps, qui est l'un des principaux organes du cabinet, déclare qu'on ne saurait se dissimuler qu'une crise ministérielle est possible. Il ajoute que, si cette crise se produisait, elle risquerait d'être plus grave que ne le pensent les hommes politiques qui en ont déjà pris leur parti. Elle n'atteindrait pas seulement le ministre contre lequel la majorité croit avoir des griefs, l'honorable M. Dufaure; elle envelopperait bon gré mal gré d'autres ministres. La crise ne serait donc pas aussi localisée qu'on a pu le croire, et c'est là un sujet de réflexions pour la majorité.

Sur la question des enterrements civils et des honneurs funéraires. Le Temps fait des réserves pour l'avenir. Nous n'admettons pas, pour notre compte, ces réserves. Nous sommes, au contraire, d'avis qu'il est absolument impossible de commettre une plus grande faute et une plus complète maladresse que ne l'ait fait la partie incorrigible de la gauche, qui dénonce tous les jours de la façon la plus naïve les dangers du cléricanisme, et qui risquent de précipiter le pays dans un conflit bien autrement sérieux, que celui qui consisterait dans un changement de cabinet.

En revanche, nous trouvons que le Temps a raison de faire appel aux réflexions de la gauche en lui disant ce qui suit :

« L'Europe s'agit, ses diplomates sont en campagne, des alliances se discutent, des exécutions se préparent peut-être. Qui pourrait dire qu'il est indifférent à la France d'assister à tout ce travail dans une attitude calme et recueillie, ou dans une attitude agitée, de montrer à l'Europe un cabinet en pleine dislocation, ou un gouvernement fonctionnant sans entraves? »

L'orage parlementaire grossira certainement à l'occasion du rapport de la commission, qui a été chargée d'examiner le projet de loi du gouvernement sur les honneurs funéraires. Cette commission est, en grande majorité, très hostile. Il serait bien désirable qu'elle profitât des conseils du Temps, et que la commission demandât l'ajournement de la question, qui de la sorte serait à peu près renvoyée aux calendriers grecs. Mais déjà la

Chambre des députés vient de mettre en minorité M. Dufaure, président du conseil, ainsi qu'on le verra plus loin. Que sortira-t-il de là? Le mieux serait que M. Dufaure ne posât pas directement la question de confiance, et qu'il conservât son portefeuille. Le télégraphe nous édifiera à ce sujet dans un bref délai.

La séance de vendredi.

Nos lecteurs connaîtront sans doute avec plaisir, quelques nouveaux détails ainsi que l'opinion de plusieurs journaux de Paris, sur la journée de vendredi à la Chambre des députés.

TEMPS.

M. Keller s'exprime ainsi : « Je ne voudrais pas blesser l'orateur (le prince Napoléon) qui descend de la tribune, mais il m'est impossible ce pendant de ne pas me rappeler qu'il porte un nom qui est inscrit en lettres de sang dans la chair palpitante de l'Alsace et de la Lorraine. »

A peine ces paroles sont-elles prononcées que les bonapartistes se lèvent furieux interpellent l'orateur et poussent des cris violents, pendant que toutes les gauches applaudissent avec frénésie. Cette scène tumultueuse dure au moins dix minutes.

Le président, debout, fait tous ses efforts pour que les bonapartistes se calment; enfin, le silence peu à peu se rétablit, et M. Keller peut continuer son discours. L'orateur catholique combat les idées de M. Boyssat et du prince Napoléon sur le Concordat, sur les biens du clergé, sur le rôle de l'Eglise, sur les associations religieuses, et nul incident nouveau ne trouble son argumentation.

UNIVERS.

Le discours qu'a prononcé le prince n'a point démenti son origine. Il s'est montré démagogue et libre-penseur en tout, en paroles, en pensées et en action. Jamais langage plus vulgaire n'a revêtu des idées plus communes et plus triviales.

Le cléricanisme a causé tous nos maux, y compris le démembrement de la France, tel est le sujet qu'il a traité. Le sujet, il faut le reconnaître, était fort bien choisi pour le triple but que se proposait cet Italien. Et, en effet, il s'était embusqué dans cet endroit pour pouvoir, d'une part, défendre la conduite qu'a tenue le galant homme, son beau-père, vis-à-vis de nous en 1870, et, d'autre part, tirer à la fois sur l'Eglise et sur l'impératrice, sur l'impératrice surtout; mais son escopette était trop chargée, elle a fait long feu. Si nous n'avons pas eu l'alliance de l'Italie, en 1870, a-t-il dit en substance, c'est que le gouvernement impérial, soumis au cléricanisme, n'a pas voulu acheter cette alliance par le sacrifice du pouvoir temporel du Pape.

Il n'y a dans cette invention, sur laquelle comptait avec raison son auteur pour perpétrer sa double vendetta, qu'une

seule chose de vraie : c'est que l'Italie a bien pu proposer à la France ce marché infâme, ce pacte honteux, mais c'est ce qui prouve précisément la nature et le degré de ses sympathies pour nous. Du reste les sympathies du gouvernement italien, ainsi que son respect pour la France, commencèrent à briller de tout leur éclat à la nouvelle de notre défaite. Alors il s'empara de Rome et ne vint pas à notre secours, violant les traités et se rendant coupable de la plus noire ingratitude. Mais en se conduisant ainsi il avait double profit : il prenait Rome et ne brûlait pas une cartouche pour nous défendre.

GAZETTE DE FRANCE.

Le prince Jérôme a prétendu que l'issue malheureuse de la guerre de 1870 vient de l'occupation de Rome.

Cet homme a évidemment oublié sa propre histoire. Il aurait pu se souvenir que si nos arsenaux étaient vides, nos cadres désorganisés, notre force militaire réduite à l'impuissance, c'était à ceux qui, comme lui, jouissaient du grade et du traitement de général de division, à veiller sur notre armée au lieu de se faire construire des maisons pompéiennes, et de quitter les champs de bataille lorsque l'on aurait eu besoin de leur valeur et de leurs conseils. Mais ce libre-penseur était un libre coureur, et sous ces deux rapports, il se vait.

Les bonapartistes qui n'ont osé s'élever trop vivement à l'Assemblée contre lui, l'invectivent aujourd'hui dans leurs journaux. L'Ordre se distingue particulièrement; il parle des calanques du prince; il affirme que le prince est entré dans la démagogie; il prétend que ce prince n'a jamais su être prince.

Nous ne disons pas le contraire; mais que faut-il penser du régime qui a si richement doté ce « démocrate vaqué? » On sait ce que lui allouait son auguste cousin.

COMME	PAR AN	FRANCS
Prince français (liste civile)...	2,000,000	soit 34,000,000
Sénateur	30,000	510,000
Conseiller d'Etat	25,000	525,000
Grand-croix de la Légion d'honneur	5,000	85,000
neuf		
Général de division (non actif)	10,000	170,000
Ministre de l'Algérie (9 mois)...		75,000
Soit en tout		35,265,000

Le prince Jérôme a prétendu que si la France n'a pas eu d'alliance en 1870, c'est parce qu'elle défendait la Papauté.

Cet homme a oublié d'ajouter que, si en 1870 la France a dû faire la guerre à la Prusse, c'est qu'il avait été lui, prince Jérôme, un des principaux auteurs de l'unité allemande, conséquence forcée et naturelle de l'unité italienne.

Le prince Jérôme a prétendu, dans son discours, qu'en semant du Jésuite on récoltait du révolté. Cet homme a oublié d'ajouter qu'au 2 décembre 1851, on semait des coups de canon sur le boulevard et qu'il récoltait une forte liste civile.

Le prince Jérôme, ce libre-penseur, cet ennemi des Jésuites, était ce jour-là, comme il le fut pendant dix-huit ans, tant

qu'il y trouva son intérêt, le complice de son cousin Bonaparte, révolté contre les lois de son pays et traître à ses serments. Le prince Jérôme aurait mieux fait de dire : Partout où l'on sème du Bonaparte on récolte des coups d'Etat.

Le prince Jérôme a dit, dans son discours, que les cléricaux seuls avaient le droit d'association, et que l'on pouvait voir comme les parquets poursuivaient les libéraux qui voudraient se réunir à plus de 47 à 20 personnes; il a oublié, pour donner plus de force à son argument, de nous dire ce qu'il pensait du fond de son palais Royal, entouré de ses amis, MM. Guéroult, About, Renan, etc., lorsque le gouvernement impérial, dont il était le complice et le bénéficiaire, faisait poursuivre les citoyens qui se réunissent au nombre de treize, pour discuter les intérêts électoraux de leur pays, et lorsque son ami, M. Pinard, livrait bataille sur des hauteurs de Clichy, pour empêcher les libéraux d'aller déposer des couronnes sur la tombe de son ancien collègue Baudin, tué sur une barricade pour défendre la Constitution républicaine contre les princes de la famille Bonaparte.

JOURNAL DES DÉBATS.

Nous n'avions jamais entendu le prince Napoléon, qui a plus d'une fois troublé la quiétude de l'ancien Sénat. Sur la foi de ceux qui l'admiraient, nous lui supposons une éloquence qui n'était peut-être pas celle de tout le monde, mais qui n'en avait que plus d'originalité. A proprement parler, le prince Napoléon n'a point d'éloquence. Il s'exprime avec difficulté quelquefois, par la trop grande rapidité de ses idées, et il va même jusqu'à ne pouvoir les suivre et les mettre en ordre. Il a des moments heureux, de la force et en même temps trop de trouble et de décousu pour exercer une action véritablement puissante. Cette fois même il n'échappait pas à l'émotion, et le commencement de son discours faisait douter qu'il pût l'achever sans mésaventure.

Peu à peu, cependant, il a su prendre son aplomb, et les défaillances de sa mémoire ont fini par ne plus l'inquiéter. Tantôt véhément, tantôt familier jusqu'à l'excès, il a dit comme il l'a voulu tout ce qu'il avait à nous dire, et d'une voix forte qui donnait aux paroles tout leur poids.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 27 novembre.

M. Guichard, vieux député que la peur du cléricanisme poursuit, avait décidé la commission du budget à créditer de 4,000 fr. de plus les bureaux du ministère pour leur faire rédiger une statistique des communautés et congrégations religieuses qui existent en France aujourd'hui. Le crédit a été voté. Mais la statistique sera-t-elle faite, et si elle est faite, sera-t-elle publiée? — La loi de finances doit intervenir, dit M. Guichard, et, par une prescription spéciale, suivre le crédit voté dans son emploi. — Mais le vote du crédit suffisait, dit M. Grévy. — Mais le

gouvernement a accepté votre amendement, dit M. Dufaure. C'est possible. M. Guichard n'en a pas moins parlé trois quarts d'heure, et, comme il parle vite, il a eu le temps nécessaire pour refaire fort amplement le procès des congrégations et communautés.

Quoi! s'écrie M. Malartre, n ne vous faut que 1,000 fr. pour sauver la société civile? C'est donc que le péril est bien peu de chose. Pourquoi pas 100,000 fr.? La Chambre a souri, et, bien que M. de La Rochefoucauld lui ait reproché de se prêter à la publication « d'une liste de proscription », elle a voté au scrutin que non seulement les 1,000 fr. seraient encaissés par les bureaux, mais que la statistique dont il s'agit existerait.

Le succès de M. Guichard a invité M. Paul Bert à faire reculer de quelques pas encore ce pauvre budget des cultes, qui ne marche pourtant pas si vite. Il a demandé au gouvernement pour quel motif il s'était tant hâté de placer un évêque nouveau sur le siège de Saint-Jean-de-Maurienne, lorsqu'il avait été déposé une proposition de n'en plus remplir les vacances, vu la faible population de ce diocèse et le département de la Savoie possédant à lui seul trois évêchés. La proposition avait pris la forme d'un amendement aux chiffres du chapitre 3, qui est devenu inutile en face de la décision prise.

M. Dufaure a répondu qu'il y avait eu, lors de l'annexion de la Savoie, un engagement tacite d'en conserver tous les établissements religieux. Nous y sommes d'autant plus obligés que les évêques étaient payés sur les arrérages de titres de rentes qui nous ont été remis, et dont il est impossible de détourner la destination. « Négociez avec Rome! — Nous avons sondé le terrain. Rome ne veut pas diminuer le nombre des évêchés en Savoie, pays où la nature des lieux exige qu'il y en ait plus que chez nous. »

M. Paul Bert ne s'est pas contenté de ces raisons. Passe pour le chapitre 3 et pour 1877, puisqu'il y a un vote acquis. Mais pour que le gouvernement négocie avec un peu plus d'insistance et d'autorité auprès du Saint-Siège, il a déposé une proposition de loi qui réduirait à deux les évêchés de la Savoie et de la Haute-Savoie à partir de 1878.

La Chambre délibère ensuite sur le chapitre qui concerne les desservants. La commission a fixé l'augmentation de un million 200,000 francs demandée dans leur intérêt à 200,000 fr. seulement.

M. Dufaure, réduisit sa proposition d'augmentation de crédit à 600,000 fr., soit 600,000 fr. de moins que sa première demande, 400,000 fr. de plus que la commission.

M. de Valfons a présenté un amendement qui avait pour but de faire droit au désir exprimé, au nom du gouvernement, par M. le ministre de la justice.

Nous devons féliciter sincèrement et chaleureusement M. de Valfons de s'être fait, dans cette circonstance, l'interprète des sentiments du pays, et d'avoir eu le courage de défendre les intérêts religieux

avec l'éloquence que donne une conviction sincère et profonde.

Le succès n'a pas couronné les efforts de M. de Valfons. Son amendement a été repoussé par 263 voix contre 239. Ce vote, dit avec raison le Soleil, fera plus de mal à la République qu'au catholicisme.

Une autre disposition est abordée, celle relative aux vacances éventuelles des cures, succursales et vicariats. Le chiffre proposé était de 1,625,553 fr. La commission le porte à 400,000 de plus, d'après les constatations de 1875.

Mais d'autres années, dit M. Dufaure, produisent moins que les prévisions. Impossible alors de se passer de crédits supplémentaires, et, dans les paiements des cultes, cette nécessité entraîne des retards extrêmement pénibles pour les ayants-droit. Le ministre sait bien dans quelle intention le changement des chiffres a été introduit; la commission a prétendu en finir avec les succursales occupées fictivement et dont la dépense n'en est pas moins payée par l'Etat. Le ministre est parfaitement à son aise pour en parler, puisqu'il a, le premier, rappelé au clergé par une circulaire connue, la nécessité de la résidence. Des abus ont été commis, cela ne fait pas un doute, et l'administration s'en est émue; mais il y a des cas où, faute de presbytères, les desservants ne peuvent vraiment pas résider. On dresse des états exacts. Ne faisons pas de rectification de chiffres de fantaisie.

De fantaisie! réplique M. Wilson, mais voyez donc la seule liste des situations irrégulières, des fictions de mon seul département.

Quelques mois de M. Wilson ont vivement piqué M. le garde des sceaux. Accusé presque d'avoir dissimulé des documents officiels, M. Dufaure s'en est défendu avec noblesse, et M. Gambetta a déclaré que M. Wilson n'avait parlé qu'en son nom personnel. Le côté droit était dans une joie profonde en entendant dire à M. Dufaure: « On traite le gouvernement en adversaire; on fait pis encore. »

M. Gambetta a protesté et a dit: Non, nous ne sommes pas les adversaires du gouvernement, nous sommes ses collaborateurs et nous avons tous le même intérêt à ce que tout marche en ordre dans la république comme dans les finances.

Finalement, sur la proposition de M. Faye, sous-secrétaire d'Etat, la Chambre accepte de renvoyer à la commission cette question des vacances éventuelles.

Grande émotion en sortant de la séance. Si la commission repousse et que la Chambre lui donne raison, on redoute une crise ministérielle.

Séance du 28 novembre.

L'amendement de M. Faye, pris hier en considération, quoique repoussé par la commission, a été adopté par 246 voix contre 236, sur 482 votants. C'est une somme de 100,000 fr. rétablie au chapitre 4, qui a ensuite été votée.

La séance s'est terminée sur un vote grave. La Chambre a adopté, à la majorité de 239 voix contre 231, un amendement de M. Camille Sée, qui dit qu'il ne sera plus pourvu à l'avenir aux vacances que la mort amènera dans le chapitre de Saint-Denis. C'est la suppression de ce chapitre décidée en principe et à échéance, malgré l'opinion contraire exprimée par M. Dufaure.

M. Dufaure a été également battu, en demandant le maintien de l'ancien crédit de 29,000 fr. pour l'Ecole des hautes études ecclésiastiques.

ORIENT

On est dans l'attente jusqu'à la réunion de la conférence Européenne.

Le départ du marquis de Salisbury pour une grande mission diplomatique s'est effectué avec une grande solennité. Les applaudissements, les hurrahs de plus de cinq cents personnes rassemblées à la gare de Charing-Cross, à Londres; un train spécial mis à la disposition du noble

lord, ont fait de ce départ un événement politique. C'est qu'en réalité, aujourd'hui l'ambassadeur extraordinaire de la reine Victoria à Constantinople devient à peu près le véritable arbitre de la situation. Est-ce la paix, est-ce la guerre, que lord Salisbury a emporté dans son portefeuille? Nous le saurons dans quelques semaines.

Déjà le marquis de Salisbury a parcouru un grand nombre de capitales, pour y conférer avec les souverains et les ministres. Connaissant les vues de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie, il est à même d'apprécier dans quelles conditions l'accord pourrait s'établir, et apporter, dès lors, aux propositions anglaises les modifications compatibles avec l'intérêt général de l'Europe, avec celui des populations chrétiennes des provinces turques, et enfin avec le principe de l'intégrité de l'empire ottoman, qui demeure la base des délibérations communes.

L'opinion européenne est particulièrement frappée de la contradiction que présentent les préparatifs de guerre que la Russie ne cesse de poursuivre, avec les déclarations solennelles du czar repoussant toute intention de conquête. Le Journal de Saint-Petersbourg essaie de porter la lumière sur ce point. Suivant lui, c'est la situation militaire sur le théâtre de la guerre qui amène la Russie à se montrer si menaçante. La Turquie ne peut plus rien craindre des forces affaiblies de la Serbie et du Montenegro; et cependant, il est nécessaire, dans l'opinion du gouvernement russe, que la Sublime-Porte sente qu'une pression autre que celle de la diplomatie est prête à s'exercer contre elle. « Ce n'est pas une voix russe qui prétend parler pour l'Europe, mais le bras russe prêt à appuyer l'Europe. » Les armements de la Russie ne seraient que le corollaire indispensable de « la résolution bien arrêtée de ne plus se laisser endormir par des promesses. »

A côté de cette explication de l'organe russe, il convient de noter un fait qui montre qu'en Russie l'esprit belliqueux n'est pas en voie de s'apaiser. Les municipalités continuent à envoyer à l'empereur des adresses de dévotion à sa personne et à la cause slave. Tous ces documents peuvent se résumer en cette seule phrase: « Ordonnez, sire, et nous nous leverons à votre appel comme un seul homme! » Cet état de l'opinion n'est pas une des conséquences les moins redoutables de l'attitude prise par le gouvernement russe en ces derniers temps.

INFORMATIONS

UNE RÉFORME JUDICIAIRE.

M. Dufaure vient de présenter un projet de loi sur la réorganisation des tribunaux de première instance.

La volonté des Chambres étant manifestement de faire des économies sur le budget de la justice, si modeste qu'il soit pour un pays comme la France, toute la question était de concilier les réformes judiciaires que commande cette réduction de crédit, avec les nécessités du service et l'intérêt des justiciables.

Cet intérêt des justiciables est double. Le premier est celui d'avoir une bonne justice, c'est-à-dire une justice éclairée et par conséquent qui ne soit pas trop hâtive. Le second est que cette justice soit rapprochée autant que possible, et qu'aux frais déjà si considérables d'un procès ne s'ajoutent pas ceux de la dépense et de la perte de temps qui résulteraient d'un déplacement trop considérable. C'est à ce double point de vue que les législateurs de l'Assemblée constituante de 1789 s'étaient placés en multipliant les tribunaux de première instance, en en établissant un au chef-lieu de chaque arrondissement.

Aujourd'hui on prétend que ce nombre est trop considérable, et que certains tribunaux de première instance sont saisis de trop peu d'affaires pour justifier leur existence. On allègue que quelques-uns d'entre eux ne rendent pas 150 jugements annuels, et qu'il en est jusqu'à cent qui ne parviennent pas à atteindre le chiffre de 200 jugements par année.

Deux cents jugements par année, c'est-à-dire, en défalquant les dimanches et fêtes, environ un jugement tous les deux jours; c'est déjà quelque chose, si l'on estime que les sentences de la justice se passent plus qu'elles ne se comptent. Et si l'on consultait les plaideurs à cet égard, nous croyons qu'ils croiraient leurs droits beaucoup plus en sûreté devant un tribunal de province qui peut consacrer deux jours à examiner une affaire et à préparer son jugement que devant ces chambres du tribunal de la Seine, qui ne jugent pas moins de quinze cents procès par an, c'est-à-dire près de cinq affaires par jour.

Enfin, si l'est vrai que la facilité des communications ait, dans une certaine mesure, rapproché les distances, cette facilité et cette rapidité répondent à peine aux exigences des intérêts privés, et c'est là, dans tous les cas, un de ces bénéfices du progrès de la civilisation qu'il faut bien se garder d'annuler en éloignant, plus que par le passé, la justice des justiciables.

Ces deux intérêts si respectables, M. le garde des sceaux s'est efforcé de ne pas y porter atteinte dans le projet qu'il vient de présenter.

Ce qui caractérise ce projet, c'est la création d'une sorte de magistrature ambulatoire, se transportant, pendant la durée de certaines sessions, dans les villes où l'existence d'un tribunal permanent serait jugée superflue, et chargée de juger les affaires qui continueraient à y être portées comme par le passé. Ces tribunaux ambulants, composés d'un juge président, de deux juges assesseurs et d'un substitut, exerçant les fonctions du ministère public, seraient, en quelque sorte, une délégation du tribunal le plus voisin parmi lesquels leurs membres seraient pris.

L'avantage de ce projet est de ne pas éloigner la justice des justiciables, et de maintenir, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, une sorte de tribunal, sinon permanent, du moins périodique.

Cependant, tout en rendant hommage à l'esprit de conciliation qui a dicté ce projet, nous croyons qu'il ne remplit pas toutes les conditions qu'exige l'administration d'une bonne justice. Faire des économies est une bonne chose, mais encore faut-il que ce ne soit pas au détriment de l'intérêt d'une bonne justice, et en compromettant une des institutions qui lui sont le plus nécessaires.

(Monsieur universel).

LES ÉDIFICES DIOCÉSAINS.

La commission du budget a, comme on sait, proposé de diminuer de 600,000 fr. un crédit de 2,400,000 fr. affecté aux réparations des édifices diocésains. Cette proposition a été combattue par M. Edouard Didron, dans un article que le Monde publie sous forme de lettre à M. Gambetta. Les raisons présentées par M. Edouard Didron sont décisives. Les édifices diocésains, cathédrales, évêchés, etc., appartiennent à l'Etat; le clergé n'a seulement la jouissance. Si l'Etat ne les répare pas, ils tomberont en ruine; car le clergé ne peut ordonner, même à ses frais, aucune réparation dans un édifice qui ne lui appartient pas. En diminuant les allocations jugées indispensables dans leur intégralité par l'administration com-

pétente, la commission croit donc bien à tort jouer un mauvais tour au clergé. Elle impose à l'Etat le rôle singulier d'un propriétaire qui, afin de taquiner son locataire, refuserait de faire les grosses réparations nécessaires pour assurer la conservation de son immeuble. Qui est la dupe en pareil cas?

La commission du budget réduit le crédit affecté aux diocésains et augmente le crédit affecté aux monuments historiques. La distinction est peu logique. La plupart des édifices diocésains ont le même droit à la bienveillance de l'Etat que les monuments historiques. Est-ce que la conservation des cathédrales de Chartres, d'Amiens, de Reims, de Sens, de Beauvais, de Bourges, de Soissons et tant d'autres n'importe pas autant à l'Etat que la conservation des églises paroissiales, qui sont en majorité classées dans le service des monuments historiques?

La suppression du crédit ne porterait pas, comme certains membres de la commission du budget l'espèrent peut-être, sur les évêchés et les séminaires. L'Etat propriétaire, ne permettant pas au clergé d'intervenir dans les travaux de réparation des immeubles dont il lui concède la jouissance, il est obligé de loger convenablement les évêques et de leur fournir les bâtiments nécessaires à l'installation de grands séminaires. Il en résulte que les minces allocations accordées à ces deux catégories d'édifices ne pourront être diminuées, et que ce sont très certainement les cathédrales qui auront à souffrir de la misérable économie faite par la commission du budget.

Les 2,400,000 francs votés jusqu'ici, et demandés cette année encore par le gouvernement, permettaient à peine à l'administration des cultes de satisfaire aux besoins les plus urgents. Avec 1,800,000 fr., les toits pourraient s'effondrer, les pierres se déliter et disparaître peu à peu, sans que le service des édifices diocésains se trouve en mesure d'y porter remède. Les crédits ont toujours été si insuffisants qu'il a été rarement possible de venir au secours de la statuaire et des vitraux de nos cathédrales. Et cependant, la sculpture et la peinture de ces monuments incomparables sont, comme leur architecture, la plus complète expression de notre art national, et elles en sont l'origine. La France, va-t-elle donc se déshonorer en montrant aux étrangers qui viennent la visiter des monuments laissés à l'abandon et qui ne tarderaient pas à tomber en ruine? Quand une voûte se lézarde, qu'un contre-fort menace de s'écrouler, il est indispensable d'avoir des fonds prêts à être employés pour prévenir une catastrophe. L'administration ne peut, chaque fois qu'un accident grave est sur le point de se produire, venir solliciter un secours extraordinaire de la législature. Ce moyen héroïque n'est déjà que trop souvent nécessaire, grâce à l'insuffisance des crédits ordinaires.

A ces considérations si graves, M. Edouard Didron en ajoute plusieurs que lui fournit la connaissance spéciale qu'il a du sujet. De la restauration de Notre-Dame de Paris date, notamment une ère nouvelle dans la science de la construction. Il s'est formé là une armée de travailleurs qui ont été employés, depuis, dans les chantiers ouverts par l'administration des cultes et celle des monuments historiques. Faut-il donc décourager ces artistes et ces ouvriers, leur faire entendre qu'ils doivent diriger leurs efforts d'un autre côté?

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Les trois députés bonapartistes du Lot, dans la discussion du budget des cultes, votent avec la minorité. M. Teilhard, au contraire, vote en faveur de toutes les mesures anti-catholiques. Il ne s'est abstenu que dans la question du chapitre de Saint-Denis.

Pour être justes, nous devons faire remarquer que le plus ancien et le plus connu des présidents du groupe bonapartiste, M. Eschasseriaux, unit son suffrage à celui de l'extrême gauche. Il représente fidèlement l'esprit des Charentes, où le bonapartisme apparaît dans toute sa vérité, c'est-à-dire anti-catholique et mangeur de prêtres.

M. Ayma écrit dans le Courrier d'hier: « Nous sommes informés que M. François Dufour s'occupe de cette nouvelle gracieuseté du Journal du Lot. »

Nous affirmons que cette information est absolument fautive et inventée par le rédacteur du Courrier.

M. Dufour n'a nullement envie de se jeter dans la mêlée pour parer les coups à M. Ayma, tandis que ce courageux athlète s'enfuirait dans la coulisse. Un mensonge de plus à l'avoir de M. Ayma.

LOUIS LAYBOU.

M. Beauvain d'Altenheim, inspecteur général pour l'enseignement primaire, est en ce moment à Cahors. Il a assisté lundi à la séance de la Société des Etudes. Il est allé visiter mardi les établissements de Puy-Évêque. M. l'abbé Chevât, chanoine honoraire de Montauban, le restaurateur habile du vénérable sanctuaire de Rocamadour, vient de succomber à une courte maladie.

Par décision ministérielle du 17 novembre 1876, et par application de la décision du 15 octobre 1875, M. Durand, chef de bataillon au 2^e régiment d'infanterie de ligne, est nommé à l'emploi de major au 7^e régiment de la même arme, en remplacement de M. Castaing, qui permute avec lui.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 27 novembre.

Extrait du procès-verbal.

M. Malinowski, secrétaire général, dépose: 1^o Les publications des Sociétés correspondantes; 2^o Les poésies de M. Emile Dufour, publiées par M. François Dufour, qui fait don d'un exemplaire.

M. Mariande, sous-intendant militaire, et M. Caviolle, conseiller de préfecture, sont admis sociétaires.

M. Sarcos, communique un travail de statistique contenant, avec de nombreux renseignements, les noms de tous les lieux habités du département. Ce travail que l'auteur, M. Sarcos, se propose de compléter, est, dès aujourd'hui, d'un grand intérêt.

M. le docteur Leboucq continue la lecture de sa flore du Lot. Il traite de la famille des cucurbitacées, représentées dans le département par cinq genres et sept espèces.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Bénéch, relative à une découverte archéologique entre Tour-de-Foix et St-Martin-Labouval. Cette découverte consiste en un ancien four, des urnes cinéraires, des briques en grès, recouvertes de tuiles romaines, un conduit souterrain, etc. De nouveaux renseignements seront demandés à M. Bénéch, pour fixer la date et la destination de ces objets.

La Société s'occupe des moyens de dresser, pour M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, un inventaire des richesses artistiques du département.

On nous écrit de Prayssinet-Glat: « Monsieur le Rédacteur, »

Je vous serai obligé de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro l'entrefilet suivant: « Nous croyons devoir signaler à la

reconnaissance publique, l'acte de courage accompli par le sieur Guillaume Valadié, facteur rural à Prayssinet-le-Gélat. Cet honorable agent a été, dans la nuit du 15 au 16 novembre, un chien atteint d'hydrophobie, qui avait déjà mordu plusieurs autres animaux.

La conduite du sieur Valadié est d'autant plus digne d'éloge, qu'il a couru lui-même de très grands dangers en luttant contre ce chien enragé, et qu'il a ainsi, par son dévouement, préservé la contrée d'incalculables malheurs.

On nous assure, dit l'Echo de la Dordogne, que deux mines considérables de kaolin, autrement dit terre à porcelaine, viennent d'être découvertes dans l'arrondissement de Périgueux, non loin de la petite ville de Vergt, et paraissent offrir des gisements presque inépuisables.

Un concours général pour le sur-nomériat de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 21 décembre 1876. Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 18 à 25 ans, sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1m,54, peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat sont admis jusqu'à 30 ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des Postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 15 décembre.

Mlle Bousquet, institutrice brevetée du degré supérieur, vient créer à Cahors une nouvelle Maison d'éducation ayant pour but spécial de préparer au brevet de capacité des jeunes personnes qui se destinent à l'enseignement comme institutrices.

formidable. Elle laissera loin derrière elle la cantate au canon, de Rossini.

Plusieurs journaux publient la circulaire suivante, que le ministre de la guerre a adressée aux chefs de corps au sujet des recommandations dont les officiers sont l'objet :

« Paris, 9 novembre 1876. Messieurs, Bien que mon prédécesseur ait rappelé à plusieurs reprises, et notamment dans la circulaire du 4 janvier 1873, qu'il est interdit aux militaires de tous grades de faire parvenir des demandes au ministre de la guerre en dehors de la voie hiérarchique, je vois cette règle enfreinte tous les jours à la faveur des nombreuses recommandations qui me sont adressées.

Je me suis résolu à mettre un terme à cet abus essentiellement contraire à l'esprit militaire, en ne donnant désormais aucune suite aux démarches qui seront ainsi faites auprès de moi, et en infligeant aux militaires qui les auraient provoquées les peines disciplinaires dont ils se rendent passibles en pareil cas.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître aux troupes placées sous vos ordres mes intentions à cet égard, en invitant chacun à se conformer strictement, à l'avenir, aux prescriptions réglementaires. »

LA FEMME COUPÉE EN MORCEAUX.

D'après les journaux de Paris, la police aurait enfin opéré l'arrestation d'un individu contre lequel se livraient de graves présomptions.

Jedi matin, M. Jacob, chef de la police de la sûreté, recevait une déclaration d'après laquelle la victime de Saint-Ouen était une femme qui, au mois d'octobre dernier, habitait, avec un sieur B..., rue Christiany, à Montmartre.

On alla immédiatement aux renseignements et voici ce qu'on apprit :

B..., ancien sous-officier retraité, et décoré de la médaille militaire, habitait en effet, rue Christiany, avec une femme. Tous deux allaient presque chaque soir au café Charles, 2, boulevard d'Ornano, où B... était connu des habitués sous le surnom de « médaillé ».

Le 14 octobre, il déménagea sans donner sa nouvelle adresse. Mais il n'en continua pas moins à aller au café Charles, jusque vers le 10 ou 11 novembre, puis il cessa de s'y montrer.

Il y a trois jours, un des habitués du café apporta une photographie de la morte, qu'il avait achetée et la montra aux autres clients.

— Ah ! c'est singulier, s'écria l'un d'eux ; on dirait la femme du médaillé !

— Tiens, c'est vrai, cela lui ressemble !

— Mais, au fait, remarquez-vous qu'il ne vient plus ?

— En effet... il y a dix à douze jours qu'on ne l'a pas vu.

— Depuis qu'on parle de la découverte du cadavre, parbleu...

On supputa les jours. C'était exact. Emis de cette coïncidence, le maître du café et plusieurs de ses habitués allèrent le lendemain à la Morgue. Ils reconnurent parfaitement la femme du médaillé.

Sur leur déclaration on se mit à la recherche de B... on le trouva à son nouveau domicile, rue des Trois-Frères.

Deux agents se présentèrent chez lui, se donnant comme parents d'un des anciens garçons de café auquel il redonnait quel que argent.

Il ne parut nullement étonné, et, sur leur demande, il sortit pour aller

avec eux, au café Charles. Là, en causant, l'un d'eux lui demanda :

— Et votre dame, où donc est-elle ?

— Oh ! dit B..., lors de mon déménagement, elle est partie et je ne l'ai plus revue.

Ce furent toutes les indications qu'il put donner. Ce que voyant, les agents l'ont ramené au Dépôt où il a été interrogé.

La France raconte ainsi son interrogatoire :

— Votre femme ayant disparu, dit le juge, vous n'avez pas eu l'idée d'aller à la Morgue afin de savoir si c'était elle ?

— Si, monsieur, aurait répondu B... en bégayant et en tremblant, mais je ne l'ai pas reconnue.

— Mais vous avez dit aux agents de M. Jacob que vous n'y étiez pas allé.

— Je n'ai pas dit cela, fit-il en bégayant et en tremblant plus fort.

Frappé de ce bégayement, le juge lui demanda s'il bégayait ordinairement ; il aurait répondu que oui.

A la suite de cet interrogatoire, M. B... fut reconduit dans son logement où l'on pratiqua une perquisition. Le lendemain il fut provisoirement assigné, mais le soir, M. B... ayant recouvré ses esprits, aurait donné l'adresse de la personne chez laquelle sa femme se serait retirée, après l'avoir quitté.

On recherche activement cette femme. Les choses en sont là.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Boutines. Jeudi, 30 novembre, pour les débuts de M. Nicolaudi, 1er comique, marqué financier ; Mme Alix Bontemps, 1re rôle grande coquette.

La Pluie et le Beau temps, comédie en 1 acte, de Léon Gaston.

Les Deux Sourds, comédie vaudeville de Jules Moineaux.

Un garçon chez Very, vaudeville en 1 acte. Pour la chronique locale, A. Layrou.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un système nouveau a été proposé à la commission qui s'occupe de la question des honneurs funèbres à rendre aux dignitaires de la Légion d'Honneur. On en jugera par le compte-rendu suivant, et certainement on applaudira au noble langage des ministres :

M. le ministre de la guerre : Le soldat ne peut pas être soumis qu'aux lois ordinaires ; il est nécessaire de l'astreindre à une discipline plus rigoureuse ; sans cela, il n'y aurait pas d'armée. Il faut lui donner une éducation technique, mais cela ne suffit pas, on doit aussi lui donner une éducation morale. Il importe de lui apprendre le respect des institutions, le devoir, le sacrifice au pays ; c'est tout un édifice qui a sa base dans la croyance à une autre vie. On ne peut pas admettre, dans l'armée, des pratiques qui seraient le renversement de cet édifice.

M. Dufaure, président du conseil : Le gouvernement ne voit aucun obstacle à ce que, un légionnaire venant à mourir et sa famille demandant l'escorte à laquelle son rang lui donne droit, les honneurs lui soient rendus, pourvu que cela ait lieu à l'endroit où le corps est déposé. Si le corps est déposé à la maison mortuaire, c'est là que l'on rendrait les honneurs ; si la famille annonçait, au contraire, que le corps sera déposé à l'église, c'est à l'église que les honneurs devaient être rendus.

M. le ministre de la guerre : Les honneurs seraient rendus aux militaires de la même façon. Cependant, à côté des honneurs réglementaires, en quelque sorte obligatoires, on ne saurait interdire ceux que l'armée pourrait vouloir rendre,

plus complets ou plus nombreux, à tel ou tel de ses membres qui serait enterré religieusement, parce que, comme je l'ai déjà dit, il importe d'honorer plus particulièrement la croyance à la vie future et à l'immortalité de l'âme ; croyance qui doit être la base de la vie de devoir et de sacrifice du soldat.

Sous cette réserve, le gouvernement accepte de ne mettre aucune différence devant la mort.

Versailles, 29 nov. soir

On ne saurait se dissimuler que la situation loin de se détendre, s'est encore aggravée à la suite des différents votes qui ont eu lieu au cours de la dernière séance. Dès hier soir, après le rejet des amendements de M. de la Bassettière et l'adoption de l'amendement de M. Camille Sée, les bruits de la démission de M. Dufaure couraient dans les cercles parlementaires. La nouvelle était prématurée, il est vrai, mais quoiqu'il en soit rien n'a fait prévoir une détente et l'on croit que la crise se produira aussitôt après le vote du budget des cultes. La prochaine séance sera fort mouvementée et l'on prévoit que le résultat sera hostile à M. le garde des sceaux. La majorité en effet, semble parfaitement décidée à voter la suppression des bourses des séminaires, quoiqu'elle sache parfaitement que M. Dufaure fasse de cet article une question personnelle. A aucun prix la majorité ne veut accorder de subvention à l'enseignement catholique, elle l'a prouvé, du reste, hier, en refusant toute espèce de subvention à l'Ecole des Carmes. On prévoit donc que demain la journée sera encore mauvaise pour le vice-président du Conseil, et nul, en présence de ce qui se passera demain ne peut dire si M. Dufaure ne prendra pas la résolution de se retirer immédiatement.

Cette situation délicate faite au ministère par les récents votes de la Chambre a eu pour résultat de mettre en campagne les faiseurs de ministères. Tous les Warwick parlementaires ont lancé leur ballon d'essai. C'est ainsi qu'on avait parlé ces jours derniers d'une combinaison, dans laquelle M. J. Simon aurait eu la vice-présidence du conseil. On y a renoncé, paraît-il, en présence du sentiment manifesté par la majorité de la Chambre des députés. Actuellement il est question d'un ministère Duclerc, auquel M. Gambetta se montre très favorable. Toutefois rien n'est encore bien précis. On parlait aussi de M. Germain, membre du centre gauche de la Chambre, comme ministre des finances. Je n'ai pas besoin de vous dire que ce ne sont là que des bruits, mais mon devoir est de vous les transmettre. D'autre part, il est bon de n'accepter tous ces bruits de crise ministérielle, que sous bénéfice d'inventaire, car il est encore possible qu'une transaction intervienne et que le cabinet soit remis sur pied. Enfin, et quoique M. Dufaure ait manifesté l'intention de se retirer après le vote du budget, on est fondé à espérer que les efforts du Maréchal et d'autres ministres, parviendront à faire revenir M. Dufaure sur sa décision et à empêcher tout remaniement, même partiel, du cabinet.

Actuellement, le conseil est réuni à Versailles chez le président du conseil.

Ce matin, M. de Marcère a été mandé à l'Elysée, et a eu une longue conférence avec le président de la République. Dans cette entrevue, il a été décidé que les arrêtés pris par M. Ducros, au sujet des enterrements civils seraient immédiatement rapportés.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Rente 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0, 5 p. 0/0. Values: 70.30, 100.70, 104.50.

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 29 nov., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p. 0/0.

EMISSION de 8,400 PARTS DES CHARBONNAGES de SAONE-ET-LOIRE

Société civile au capital de Cinq millions, divisée en 10,000 Parts de 500 francs chacune. Pour l'exploitation de Charbonnages en Saône-et-Loire, à commencer par ceux de Pully, première acquisition de la Société, et objet de rapports favorables de 4 ingénieurs très compétents. Ces mines avoisinent les riches concessions du Creusot, de Blanzay, de Montcaen et d'Epinaux; et, moyennant des travaux complémentaires et un railway de raccordement, elles sont susceptibles d'une exploitation très importante. Ces Parts de Charbonnage donnent droit: 1° à un dix millième de l'actif social; 2° à un coupon d'intérêt de 12 fr. 50, nets, le 1er août; 3° à un coupon d'intérêt de 12 fr. 50, nets, en décembre; 4° et à un coupon de dividende, en avril.

Prix : 600 francs payables comptant ou comme suit : fr. 400 en souscrivant; fr. 100 en janvier 1880; fr. 100 en janvier 1878; fr. 100 en janvier 1881; fr. 100 en janvier 1879; fr. 100 en janvier 1882. Avec intérêts proportionnels aux versements faits. Dans le cas de paiement immédiat des 600 fr., prix de chaque Part, on reçoit de suite le titre définitif, avec coupon de 12.50, nets, à échoir à fin décembre. Les souscriptions seront réduites au prorata de l'excédant des demandes.

APERÇU DES DIVIDENDES. Ils peuvent s'évaluer d'après ceux des entreprises similaires. Dans les 23 principaux Charbonnages français, les souscripteurs d'origine se trouvent recevoir aujourd'hui, par chaque Part de 500 fr., un revenu de 350 fr.; ou 50-0/0 par an en moyenne.

APERÇU DES PLUS-VALUES. D'un tableau publié par le Journal des Rentiers, il ressort que, dans 29 Sociétés de Charbonnage, la valeur primitive de 500 fr. s'élevait, en mai 1876, à fr. 8,472 en moyenne; soit une hausse de 15 capitaux pour 1. D'un autre tableau, publié par un journal spécial, il ressort aussi que, dans 30 Sociétés houillères, la Part originaire de 500 fr. en était arrivée à valoir, en décembre dernier, jusqu'à fr. 16,835 en moyenne; soit plus de 33 fois le capital souscrit. — Les Parts des Charbonnages de Saône-et-Loire, mines de Pully, émises aujourd'hui à 600 fr., en suivant la même fortune, auraient donc, en perspective, une hausse de 800 à 1200 fr.; soit une plus-value de 20 capitaux pour 1, en moyenne.

On souscrit et on verse jusqu'au 15 Décembre 1876, A LA BANQUE DES CHARBONNAGES à Paris : rue de Provence, 34. On souscrit aussi, dès à présent, par lettre chargée adressée à M. le Directeur des Charbonnages de Saône-et-Loire, 34, rue de Provence, à Paris. — On peut verser également chez tous les banquiers, lesquels sont autorisés à retenir 5 fr. par titre souscrit, pour leurs frais d'écritures et de chargement par la poste. L'admission à la cote officielle sera demandée.

TROISIÈME ANNÉE. LA VIE DOMESTIQUE

revue de toute la famille. Dirigée par M. Henry Bellaire. Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vie Domestique est la publication de famille la plus complète de notre époque ; elle paraît tous les quinze jours en une belle livraison avec gravures, traitant de : Littérature, Hygiène, Modes avec patrons, Romans, Amusements en famille, Jeux d'esprit, Problèmes d'échecs, de Dames, de Cartes, de Dominos, Rébus, Charades, Enigmes, Logoglyphes, etc. Un an : pour la France et l'Algérie, 10 fr. Etranger, 11 fr. 50. Nombreuses primes.

QUATRIÈME ANNÉE. JOURNAL DES JEUNES MÈRES

ILLUSTRÉ. Education de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence. Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin. Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille. Directeur littéraire et fondateur : Henry Bellaire. Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance. Abonnements : un an, 7 fr. Etranger, 8 fr. 50.

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée. Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères : La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif. Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

BULLETIN DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.

Sommaire.

I. — Mémoires et Notices.

Dr Harmand. — Voyage au Cambodge. Le comte Meyners d'Estrey. — Les géographes arabes.

II. — Comptes rendus d'Ouvrages.

V. A. Malte-Brun. — Description géographique, historique et archéologique de la Palestine, par M. Victor Guérin, docteur ès lettres, chargé de mission.

IV. — Correspondances, nouvelles et faits géographiques.

Labbé Desgodins. — Pays frontières du Thibet, de la Birmanie et du Yun-nan, Extrait d'une lettre de l'abbé Desgodins à son frère.

Voyage au Zaïre. Lettre de M. Duparquet à l'abbé Durand.

J. J. Rodrigues. — Les colonies Portugaises.

III. — Actes de la Société.

Procès-verbaux des séances. Ouvrages offerts à la Société. Questions et réponses aux sciences géographiques.

Cartes.

Dr Harmand. — Exploration du Thonlé-Repau, du Stung-sen et des pays Kouys.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, sautes, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Calcutta, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brébas, lord Stuart

de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,342 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry.

« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les

traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épicier.

PREFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire

de la ville de Cahors, le vingt-trois novembre mil huit cent soixante-seize, Marguerite Théron, veuve Barthe, domiciliée de cette ville, a cédé pour le dégrèvement de l'Eglise de St-Barthélemy, une entière Maison, sise au fond de la ladite église, moyennant la somme de trois mille francs, ci. 3,000 fr. Cahors, le vingt-six novembre mil huit cent soixante-seize.

Le Maire,

P. de CANGARDEL.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris.

On demande des représentants

Pour tous les extraits et articles non signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc, S'adresser au bureau du Journal.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

BAYLES, JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARCENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS : Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris... 3 fr.

id. id. pour les Départements... 4 fr.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M. LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

AVIS

Articles de Sellerie et Carrosserie :

EMILE ESCUDIÉ,

Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie.

M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

JOURNAL RENTIERS

le meilleur des journaux financiers, 34, rue Provence, Paris, 6^e année, paraît chaque dimanche ; liste des tirages et des titres opposés ; renseignements sur toutes valeurs ; prix des coupons ; leur paiement immédiat à 25 c. par 100 ; achat et vente de valeurs ; conseils pour placements financiers ; ordres de bourse aux conditions des Agents de change ; avances sur titres. Administrateur : M. de BUCARAT, officier supérieur en retraite, officier de la Légion d'honneur.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison ZARN, Juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frango or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs. Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes ; Feux d'artifice.

LES MODES PARISIENNES

Bureaux : 22, rue de Verneuil, Paris

Les Modes Parisiennes sont le plus richement illustré des journaux de modes, grâce à une collaboration recrutée exclusivement parmi les premiers artistes. Des traités spéciaux conclus avec les premières maisons de Paris, permettent en outre aux Modes Parisiennes de publier, bien avant les autres journaux, les modèles nouveaux de chaque saison et de ne donner que des modèles de choix, d'une élégance et d'un bon goût irréprochables.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris et départements

PREMIÈRE ÉDITION COMPRENANT : 1° Chaque semaine, un Numéro de huit pages, illustré de nombreuses gravures ; 2° Chaque mois, une double planche de Patrons, en grandeur naturelle, permettant d'exécuter soi-même les toilettes représentées par les gravures. an, 14 fr. — 6 mois, 7 fr. — 3 mois, 3 fr. 50

DEUXIÈME ÉDITION COMPRENANT : 1° Chaque semaine le Numéro de huit pages, comme la première édition ; 2° Chaque mois la double pl. de Patrons ; 3° Chaque semaine, une magnifique gravure sur acier, coloriée et imprimée sur papier de luxe. an, 25 fr. — 6 mois, 13 fr. 50 — 3 mois, 7 fr.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale. Les demandes d'abonnement doivent être accompagnées d'un Mandat-Poste et adressées à M. le Directeur des Modes Parisiennes, 22, rue de Verneuil, à Paris.

GUERRES

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DU PREMIER EMPIRE

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ÉCRIVAINS MILITAIRES ET CIVILS DE NOTRE ÉPOQUE MÉMORABLE ET D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES DE CETTE ÉPOQUE MÉMORABLE DE NOTRE HISTOIRE

13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre AVEC UN MAGNIFIQUE ATLAS Contenant 72 planches in-folio gravées sur cuivre, représentant les principales batailles et les monuments élevés à la gloire de nos armées, d'après les tableaux et les bas-reliefs célèbres de Horace Vernet, Carl Vernet, Gros, Girodet, Gérard, David, Lesueur, Bergeot, Gaulle, Chénard, Dejoux, etc., etc. Prix... 100 fr.

Payables cinq francs par mois.

GRAND DICTIONNAIRE LAROUSSE Le dernier volume de cette œuvre immense vient de paraître ; l'ouvrage complet formant 15 gros volumes, livrés de suite. Prix... 600 fr.

Payables vingt francs par mois.

LIBRAIRIE ABEL PILON

33, rue de Fleurus, à Paris

CREDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL CINQ FRANCS PAR MOIS JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois pour un achat de cent francs et au-dessous.

Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans pour cela que les prix des éditeurs soient augmentés. (Voir notre Catalogue.)

TOUTE DEMANDE NE PEUT ÊTRE INTÉRIEURE À VINGT FRANCS.

CREDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Opéras-comiques et Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique vocale, Musique d'ensemble, Musique pour tous les instruments ; Musique religieuse, Musique militaire, etc.

Nos Catalogues sont marqués aux prix nets à vendre, c'est-à-dire qu'une diminution des deux tiers se trouve faite ; un morceau de 6 fr. est marqué 2 fr., etc. Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi ; doigtée par Moscheles, soit 11 vol. grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers, et le Catalogue spécial de Musique.

Se vend chez L'ARRIVE, mercier à Cahors,

Brillant du Japon, sans acides, pour harnais, coirs, chaussures. Brillant Florentin de toutes couleurs, pour parquets, meubles et carreaux. — Emploi économique et expéditif. 2 fr. 25 le litre avec l'instruction.

MACHINES A COUDRE

FRANÇAISES ET AMÉRICAINES DE TOUS SYSTÈMES. Machines de Famille, de Salon et d'Atelier, pour Couturières et Lingères. Machines spéciales pour Tailleurs, Cordonniers, Selliers et équipements militaires. GARANTIES SUR FACTURE ET DONNÉES A L'ESSAI.

depuis 50 jusqu'à 375 fr. Leçons gratuites. — Echange et location de Machines. — Pièces de rechange et réparations. — Aiguilles et Fournitures de 1^{re} qualité. — Coupe-Boutonniers, breveté s. g. d. g., Prix : 2 fr.

Escompte 10 0/0 au comptant — Grandes facilités pour le paiement.